

## Grand Conseil

# L'UDC règle un vieux contentieux sur le dos de la Cour des comptes

**Le consensus trouvé entre les partis pour faire passer une modification constitutionnelle est rompu par les élus blochétiens**

**Daniel Audétat**

Sauf catastrophe, les Vaudois voteront en juin sur une modification constitutionnelle qui ne changera rien aux missions de la Cour des comptes, mais qui remaniera en profondeur le fonctionnement de cet organe de contrôle.

Depuis sa mise en service, en janvier 2008, cette instance est composée de cinq magistrats. Quatre sont d'anciens élus des partis libéral-radical, socialiste et des Verts. Seul le cinquième est sans couleur politique, mais au bénéfice d'une expérience d'expert-comptable. D'ici à l'an prochain, la Cour des comptes ne devrait plus compter que trois membres, choisis en fonction de leurs compétences professionnelles et non pour leurs liens partisans. Si tout se passe comme prévu, la nouvelle équipe sera élue par le Grand Conseil après l'été.

C'est en tout cas le plan général sur lequel le Grand Conseil est entré hier en matière. Par 111 oui, 5 abstentions et 1 non. L'après-midi s'étant achevé avant la fin du débat, l'adoption des modifications constitutionnelles et des différents articles de loi ne se fera pas avant la semaine prochaine.

## Une plaie se réveille

En attendant, ce premier résultat ne dit pas tout, aussi net puisse-t-il paraître. Car au moment du vote électronique, 133 députés étaient présents. Une quinzaine d'entre eux ont donc préféré ne pas se prononcer. L'attractivité de la butte ne suffit pas à expliquer ce désistement, qui s'est produit pour l'essentiel dans les rangs de l'UDC. UDC qui, en 2007, lorsque



Michaël Buffat et Pierre-Yves Rapaz, de l'UDC, l'ont reconnu: «Un parti non gouvernemental qui défend contre tous les autres la position gouvernementale, ce n'est pas courant.» ARC

la Cour des comptes a été constituée, disposait encore d'un élu au Conseil d'Etat. Elle s'était alors retrouvée seul parti gouvernemental sans représentant à la Cour des comptes. D'où un ressentiment durable, qui s'est réveillé au printemps 2010, lorsque la qualité des travaux de la nouvelle instance s'est retrouvée sous la critique convergente des différents partis du parlement.

Les reproches s'étaient traduits en divers postulats, motions et initiatives des uns et des autres. Les interventions les plus dures étant celles de l'UDC: Pierre-Yves

Rapaz, leur chef de groupe, avait recommandé la suppression de la Cour des comptes, ni plus ni moins. Néanmoins, tout le monde avait fini par s'entendre pour demander au Conseil d'Etat de tenter une conciliation des avis.

## Le consensus se défait

Il en est résulté une proposition gouvernementale à laquelle une commission parlementaire a consacré quatre séances depuis le début de l'année. Hier, les chefs de groupe ont dit les uns après les autres à quelles concessions ils ont consenti par rapport à leurs posi-

tions initiales. «En réaménageant certaines dispositions, nous sommes parvenus à une unanimité. Cela nous importait dans la perspective de la votation populaire», a relevé hier Nicolas Mattenberger, rapporteur de la commission.

Autrement dit, les trois représentants de l'UDC avaient eux aussi accepté la plus importante des modifications apportées par la commission: elle maintient dans la Constitution la mention de la Cour des comptes, alors que le Conseil d'Etat proposait de la supprimer pour ne conserver que la formulation de sa mission de con-

## Le député du jour



**Daniel Brélaz**  
Les Verts

«Quelle est l'utilité de cette intervention?» «Il a l'art de faire perdre!» «Incompréhensible!» Le Grand Conseil a retrouvé depuis le début de la législature son commentateur le plus affûté. Daniel Brélaz intervient beaucoup. A la tribune? Non, le syndic de Lausanne s'exclame le plus souvent le micro coupé depuis son siège, ou au fond de la salle. Ses petites phrases agacent parfois, sont souvent délicieusement méchantes, tombent rarement à plat et sont toujours accompagnées des célèbres mimiques du géant Vert. Fort de sa très longue expérience de tribun, Daniel Brélaz semble tout de même avoir perdu patience avec les orateurs très longs et confus, comme hier lors de l'interminable débat sur la Cour des comptes. «Tant qu'il commente, au moins il ne fait pas de sieste», ironise un de ses voisins, un brin agacé par les piques permanentes du géant Vert. M.-S.P.

trôle. Hier pourtant, un coup de théâtre s'est produit. Le président du groupe UDC, Michaël Buffat, d'abord, puis Pierre-Yves Rapaz lui-même ont annoncé qu'ils combattaient avec leurs coreligionnaires la version de la commission pour en revenir à celle du Conseil d'Etat. «Un parti non gouvernemental qui défend contre tous les autres la position gouvernementale, ce n'est pas courant», a admis Pierre-Yves Rapaz. L'assemblée a vite traduit la formule: cela permettra à l'UDC de se singulariser durant la campagne précédant la votation populaire.